



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Rectorat

**Division
IA-IPR**

Porte n° 131

Affaire suivie par
Christine MINETTO
Sophie COLLIGNON

Téléphone
03 26 05 68 24

Télécopie
03 26 05 69 93

Courriel

christine.minetto@ac-reims.fr

1, rue Navier
51082 REIMS Cedex



Reims, le 21 septembre 2009

L'Inspection Académique d'anglais

à

Mesdames et Messieurs les
Professeurs d'anglais de collège et de
lycée,
Assistants d'anglais du premier et
second degré,
Etudiants en Master 2 anglais
Personnels anglophones

Objet : Recrutement d'intervenants pour les stages de renforcement de l'apprentissage de l'anglais oral au lycée.

Références :

Mesdames, Messieurs,

Rappel de la circulaire du 14 janvier 09 :

Le ministre de l'éducation nationale a décidé de renforcer les compétences orales des élèves en anglais. Ces mesures destinées aux élèves volontaires seront proposées en priorité aux élèves qui rencontrent des difficultés dans l'apprentissage de l'anglais et s'effectueront durant les vacances d'hiver, de printemps et d'été (début juillet et fin août) sous la forme de stages offerts à tous les lycéens sur une semaine à raison de trois heures par jour pendant cinq jours.

http://media.education.gouv.fr/file/01_janvier/89/2/renforcement-anglais-ral_41892.pdf

réaffirmée dans la circulaire n° 2009-068 du 20 mai 2009 (Encart : préparation de la rentrée 2009) :

<http://www.education.gouv.fr/cid27581/mene0911464c.html>, ainsi que dans la circulaire académique de rentrée du 18 août 2009.

Afin de permettre au plus grand nombre d'élèves de bénéficier de ce dispositif gratuit pendant leurs vacances, nous lançons un appel à candidature auprès des enseignants d'anglais du secondaire, des assistants étrangers, des étudiants en Master, des locuteurs natifs, intéressés par cette démarche et désireux de mettre en place des ateliers autour de la compréhension et l'expression orales.

Comme spécifié dans la circulaire ministérielle, les intervenants pourront utiliser divers moyens pédagogiques propices à l'entraînement dans une approche communicative et ludique :

- groupes de conversation,
- utilisation de supports multimédias (audio , vidéo, Internet)
- utilisation du laboratoire de langues, de salles informatiques, de lecteurs mp3...

Il ne s'agit en aucun cas de révisions, remédiation ou préparation à des examens. Des informations et conseils sont consultables sur le site de l'académie de Reims : <http://www.ac-reims.fr/> à la rubrique langues vivantes>discipline>anglais et en particulier les questionnaires d'auto-évaluation qui serviront à la répartition en groupes de niveau de compétence, et dont les résultats en début et fin de stage sont à communiquer à l'Inspection d'anglais.

NB : les assistants, étudiants, stagiaires, intervenants extérieurs s'impliquant dans le dispositif seront rémunérés en tant que vacataires. Les professeurs titulaires seront rémunérés en HSE. Ils pourront intervenir ailleurs que dans leur établissement d'origine.

Les dates retenues pour l'année scolaire 2009-2010 sont les suivantes :

- du 26 au 30 octobre,
- du 8 au 12 février,
- du 15 au 19 février,
- du 6 au 9 avril,
- du 12 au 16 avril,
- du 5 au 9 juillet,
- du 23 au 27 août.

Les formulaires d'inscription pour ces sept sessions sont en ligne : vous pouvez donc d'ores et déjà vous y inscrire, et nous faire parvenir votre/vos fiche(s) dûment complétée(s) en pièce(s) jointe(s) d'un courriel à stagesanglais@ac-reims.fr objet : recrutement stages anglais vacances

avant le 5 octobre 09, délai de rigueur pour la session d'automne.

Les intervenants seront avertis de leur(s) affectation(s) par voie électronique puis mis en contact pour harmoniser les contenus, élaborer des projets pédagogiques communs, établir la liste de leurs besoins en matériel, photocopies etc. Les chefs d'établissements devront être avertis le plus tôt possible de ces demandes.

Christine MINETTO
Sophie COLLIGNON
IA-IPR d'anglais

